

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01953
Numéro SIREN : 527 874 903
Nom ou dénomination : LE MOULIN D ANTOINE

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2018 sous le numéro de dépôt 1485

LE MOULIN D'ANTOINE
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 23 Boulevard de la République
84240 LA BASTIDE DES JOURDANS
RCS AVIGNON 527 874 903
SIRET 527 874 903 00018

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 15 JUIN 2017**

Monsieur Ludovic ARNOUX, demeurant 23 Boulevard de la République - 84240 LA BASTIDE DES JOURDANS

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 30 € chacune composant le capital social de la société LE MOULIN D'ANTOINE.

Associé unique et gérant de ladite société,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

En sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur Ludovic ARNOUX, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice et le rapport spécial relatif à l'article L 223-19 du Code de commerce.

A PRIS LA DECISION SUIVANTE RELATIVE A L'AFFECTATION DU RESULTAT:

L'associé unique décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante, à savoir :

Résultat de l'exercice :

Bénéfice : 20 093 euros.

Affectation

En report à nouveau, soit : + 20 093 euros.

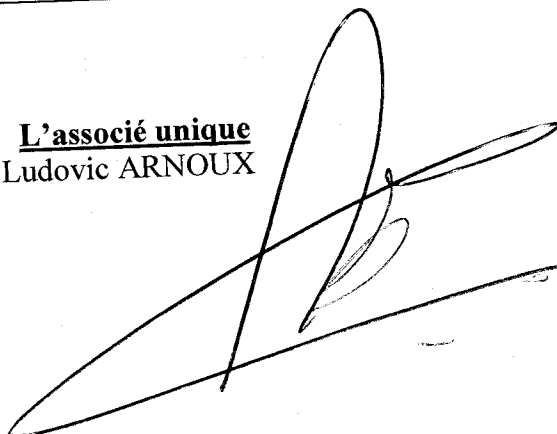
Le poste report à nouveau présente, donc, après affectation, un solde de 38 955 euros.

Sommes mises en distribution au cours des trois exercices précédents :

NEANT.

L'associé unique
Ludovic ARNOUX

27 FEV. 2018



Désignation de l'entreprise **EURL LE MOULIN D'ANTOINE**Adresse de l'entreprise **23 Boulevard de la République****84240 LA BASTIDE DES JOURDANS**Numéro SIRET * **5 2 7 8 7 4 9 0 3 0 0 0 1 8**Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2**Durée de l'exercice précédent * **1 2**

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 1 6	3 1 1 2 2 0 1 5
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF					
AC LIT IMMOBILISABLE	Immobilitisations incorporelles	010	84 637	012	84 637
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilitisations corporelles *	028	53 308	030	45 390
	Immobilitisations financières * (1)	040	983	042	983
Total I (5)		044	138 928	048	93 537
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 738	052	2 738
	Marchandises *	060	663	062	663
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	6 376	074	6 376
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	20 314	086	20 314
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	30 089	098	30 089
Total général (I+II)		110	169 017	112	123 627
PASSIF					
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000	3 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		300	300
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		18 862	9 472
	Résultat de l'exercice	136		20 093	9 390
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		42 255	22 162
	Total II	154			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				
	Emprunts et dettes assimilées	156		21 289	44 703
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		10 304	6 481
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	17 815	172	49 779
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		81 371	97 529
Total général (I + II + III)		180		123 627	119 691
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise EURL LE MOULIN D'ANTOINE

A - RÉSULTAT COMPTABLE

EXERCICE N clos le															EXERCICE N-1 clos le														
PRODUITS D'EXPLOITATION																													
Ventes de marchandises *															dont export et livraisons intracommunautaires														
Production vendue															biens														
															services *														
Production stockée *															(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)														
Production immobilisée *																													
Subventions d'exploitation reçues																													
Autres produits																													
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.															(I)														
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																													
Variation de stock (marchandises) *																													
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																													
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																													
Autres charges externes * :															(dont crédit bail : mobilier 13 466 - immobilier)														
Impôts, taxes et versements assimilés															(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 715)														
Rémunérations du personnel *																													
Charges sociales (cf. renvoi 380)																													
Dotations aux amortissements *																													
Dotations aux provisions																													
Autres charges															(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259)														
															(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)														
Total des charges d'exploitation															(II)														
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																													
Produits financiers															(III)														
Produits exceptionnels															(IV)														
Charges financières															(V)														
Charges exceptionnelles															(VI)														
Impôts sur les bénéfices *															(VII)														
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																													
B - RÉSULTAT FISCAL															Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2														
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																													
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																													
Provisions non déductibles *																													
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																													
Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés															247														
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option															(Part de loyers dispensés de réintégration) 249														
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																													
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															997														
Entreprise nouvelles (44, sixies)															986														
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)															981														
Divers ZFA (44 quaterdecies)															345														
Zone franche urbaine (44, octies et octies A)															987														
Jeune entreprise innovante (44, sixies A)															989														
Investissements outre-mer															344														
Zones de revitalisation rurales (44 quinzièmes)															127														
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)															991														
Créance due au report en arrière du déficit															346														
Zones de revitalisation rurales (44 quinzièmes)															138														
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)															990														
"Dédution exceptionnelle (art 39 decies)"															655														
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS															Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352 19 864 354														
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)															356														
Déficits antérieurs reportables : * 3 972															360 3 972														
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS															Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 370 15 892 372														

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

LA

